

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020A10142

Dossier numéro : 2019-12-20/56

Titre

20 DECEMBRE 2019. - Avenant n° 19 au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 03-02-2020 page : 5960

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 211/2 du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'Enfance 2013-2018, les termes " de moins de 11,2M€ en 2020 " sont remplacés par " de moins de 6M€ en 2020 ".

[Art.](#) 2. Le présent avenant entre en vigueur le 1er janvier 2020.